

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2547 Société : RAM 114812

Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom : Amrani, Abdellah

Date de naissance : 25/04/1953

Adresse : Hay Guissar Bd. Tahar H. R. 216

Tél. : 05 22 21 78 39

Total des frais engagés : 150,21 + 463,20 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

*Dr. GHOUATI Rakia  
Médecine Générale  
Bd. Tahar H. R. 216  
Hay Idaa Lot. Bld Elkhair  
Rm. E N° 1 Ain Chok - Casablanca  
Tél: 05 22 21 78 39*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/05/2012

Nom et prénom du malade : DAMI - Nagat

Age : 62

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Cesarielle + artérite ophtalmo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

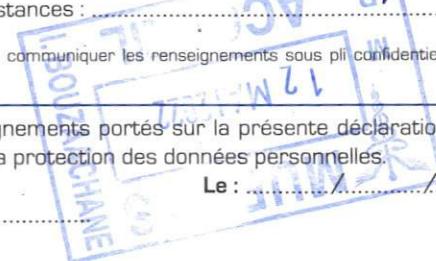
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 09/05/2012

Le : 09/05/2012

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09.05.2017	C	1	15000	DR. GHOUZI Rokha Médecin Généraliste Idaa Lot. Bled Annal Bd. Tan F. N° 1 Ain Chok - Casa 05 22 21 70 97

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	9/5/22	463,30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur RAKIA GHOUATI  
Médecine Général  
Femme - Enfant - Homme  
Echographie



الدكتورة رقية غواطي  
الطب العام  
نساء - أطفال - رجال  
نفس بالصدى

Casablanca, le... 09.05.2022.

نº DAMI Nogat

- 1) Midazolam 39% ٣٩٪  
2) Breneze 9% ٩٪  
3) Arelispo 20% ٢٠٪  
4) Alcane 41% ٤١٪  
5) Paracetamol ٥٪
- Le ١٥/٥/٢٠٢٢*
- PHARMACIE GHOUATI  
Bd. Elkhair, Hay Idaa, N° 1 Ain Chok - Casablanca  
Tél: 022 21 70 97 - GSM: 06 61 16 45 17*

هي الإذاعة تجزنة بلاد الخير شارع الطاح عماره E رقم 1 عين الشق البيضاء

الهاتف : 06 61 16 45 17

Hay Idaa LOT Bled Elkhair Bd TAH, Imm E, N° 1 Ain chok - Casa  
Tél : 05 22 21 70 97 - GSM : 06 61 16 45 17

6°) Afgan gel 50 X2 32 32  
 56 60 x 2

2°) Dr. Nader f. gel / Nader  
 ee 57/8/2017 fees.

Arcocix 120 mg  
 7 comprimés  
 P.P.V: 134,50 DH  
 Distribué par MSD Maroc  
 AMM 448/16DMP/21/NTO

6 118001 160068

Dr. GHOUAÏD RAKLA  
 Médecine générale  
 Hay Idaa Lot. Blvd El Mahr Bd. Tah  
 Imm. E N° 1 Ain Chok Casa  
 Tél: 05 22 21 70 91



213164 1  
 12 2 23  
 P.P.V 40,00

40,00



91,10



LOT:

PER:

PPV:

22/30

29,60

94,10



Distribué par MSD Maroc  
 AMM 74/19 DMP/21/NBT  
 P.P.V: 56,60 DH